

# Séance du 22 juin 2021

(Date de convocation : 15 juin 2021)

Sous la présidence de **Mme DI GLERIA Karole, Maire.**

Membres en exercice : **14.**

Présents : **CHARLES Paul, DI GLERIA Karole, GERARDIN Thierry, LAUSENAZ-GRIS Claude, MARIET Pascal, MERCIER-GALLAY Eric, MORIZE Patrick, BARATEAU Laurent.**

Absents excusés : **CARTAILLER Jean-Claude, FESSON Frédéric, CETTOUR-JANET Raphaël (a donné pouvoir à Eric MERCIER-GALLAY), FINKELSTEIN Aurélie, LACROIX Stéphanie (a donné pouvoir à CHARLES Paul), NEGRE Robin.**

Secrétaire de séance : **BARATEAU Laurent**

## **1. BUDGET PRINCIPAL 2020**

### **1.1 Vote du compte administratif 2020 - sous la Présidence de Monsieur MORIZE Patrick, 1er adjoint**

Le Conseil municipal constate les résultats suivant :  
Un excédent de fonctionnement de 219 617.96 euros  
Un excédent d'investissement de 339 553.89 euros

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget principal, conforme au compte de gestion.

### **1.2 Vote du Compte de gestion**

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier d'Evian pour l'exercice 2020 du budget principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

## **2. BUDGET EAU 2020**

### **2.1 Vote du compte administratif - sous la Présidence de Monsieur MORIZE Patrick, 1er adjoint**

Le Conseil municipal constate les résultats suivant :  
Un excédent d'exploitation de 46 844,43 euros  
Un déficit d'investissement de 22 167,63 euros

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget de l'eau, conforme au compte de gestion.

### **2.2 Vote du Compte de gestion**

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier d'Evian pour l'exercice 2020 du budget de l'eau, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

### **3. Affectation du résultat du budget eau**

Suite au transfert de la compétence eau à la CCPEVA au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat du budget de l'eau au budget principal comme suit :

Au compte 002 en recettes de fonctionnement : 46 844,43 euros

Au compte 001 en dépenses d'investissement : 22 167.63 euros

### **4. Affectation du résultat du Budget principal**

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal au budget principal comme suit :

002 en recettes de fonctionnement : 123 074.46 euros

001 en recettes d'investissement : 317 386.26 euros

1068 en recettes d'investissement : 143 387.93 euros

### **5. Adhésion à l'association forestière de Haute-Savoie pour 2021**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à l'association forestière de Haute-Savoie pour l'année 2021. Le montant de la cotisation est de 120.51 euros incluant l'abonnement à la revue.

### **6. Subvention pour l'équipement informatique de l'école dans le cadre du plan de relance numérique**

Le Conseil municipal approuve la demande de subvention dans le cadre du plan de relance numérique d'un montant de 4 762 euros et autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.